

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 1^{er} novembre 2023**

Communication n° 34/11.2023

Objet: Etude d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale: état d'avancement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous informer de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'étude d'un guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale.

A titre de rappel, les étapes déjà franchies par ces travaux sont listés ci-après:

- Octroi du mandat relatif à cette étude: le 19 décembre 2022 à Envar sàrl, environnement & architecture, route de l'Etraz 20 A, 1260 Nyon.
- Les travaux se basent sur un cahier des charges daté du 5 décembre 2022 rédigé en coordination avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, Division monuments et sites (DGIP-MS).
- Rendu des premiers documents de travail édité par Envar le 21 mars 2023. Il s'agit d'une première version des cartes opérationnelles pour définir les vues iconiques et les vues dynamiques du village, version effectuée dans la phase de diagnostic de visibilité du projet.
- Examen de ces cartes et visite sur site le 8 juin 2023. La Municipale en charge du dicastère de l'urbanisme et des infrastructures, ainsi que la Cheffe du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI), avec les représentants du Canton ont vérifié et corrigé, sur place, les informations relatives à ces cartes dans le but d'élaborer une carte opérationnelle définissant la visibilité des toitures du bourg.
- Retransmission des informations récoltées à Envar et séance de coordination entre Envar et le SUI le 19 juillet 2023. Cette rencontre avait comme but d'éclaircir certains aspects de la carte et solliciter la suite du travail.

La Municipalité, par le biais du SUI, a relancé les travaux en question et elle a coordonné avec Envar les prochaines étapes listées ci-dessous:

- Transmission de la part d'Envar des documents relatifs à l'adaptation des données et plans et l'élaboration de la carte opérationnelle, documents qui seront corrigés si nécessaires par le Comité de pilotage du projet (COPIL, octobre 2023). Fin de la phase de diagnostic de visibilité.
- Définition du choix des capteurs et de leur mode implantatoire (phase relative aux installations photovoltaïques). Réactualisation du tableau synoptique associant le degré de visibilité au type d'installation.
- Modélisation de la cinquième façade (toitures) afin de donner une aperçue de l'aspect des toitures du bourg à l'issue de l'étude.

Il est important de souligner que dans l'attente de la finalisation de l'étude et de sa mise en œuvre, le SUI a mis en place des directives internes pour le traitement des demandes de pose de panneaux photovoltaïques dans le bourg. Ces directives se basent sur la version plus récente de la carte opérationnelle définissant la visibilité des toitures du bourg. Selon le degré de visibilité, il évalue l'opportunité de demander l'intégration structurelle et/ou chromatique des panneaux préconisés.

Au surplus, pour les demandes de pose de panneaux photovoltaïques dans le bourg ISOS, il consulte systématiquement la conservatrice des monuments en charge pour notre Commune, auprès de la DGIP-MS.

Enfin, nous souhaitons rappeler que cette étude ne couvre qu'une partie de la problématique relative à la pose des panneaux photovoltaïques dans le bourg: celle de leur intégration esthétique. D'autres problématiques ne sont pas couvertes par l'étude en question, à savoir le subventionnement de ces interventions, les éventuelles solutions d'investissement dans la toiture solaire des bâtiments communaux ou réalisation de parcs solaires, l'évaluation d'une potentielle plus-value financière d'un bien doté des tels panneaux solaires de qualité dans le bourg. Une analyse multifactorielle de ces questions complètera l'étude dans le but de répondre à la complexité des questions des citoyens. Celle-ci nécessite un temps d'approfondissement indispensable pour être aboutie et utile.

La Municipalité et le Service de l'urbanisme et des infrastructures se tiennent volontiers à votre disposition pour tout autre complément d'information.

La Municipalité

Saint-Prex, le 1^{er} novembre 2023/CB

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86